

AVIS DE CONCOURS - ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE - SESSION 2022

Le centre de gestion du Doubs organise le **jeudi 20 janvier 2022** à l'Espace la Cray à Voujeaucourt, un concours d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, session 2022, pour les centres de gestion du Doubs, du Jura, du Haut-Rhin, pour 46 postes répartis de la manière suivante, et pouvant être modifiés jusqu'à la date de la 1^{ère} épreuve. Les épreuves orales et pratiques d'admission auront lieu à compter d'avril 2022. Le détail des épreuves peut être consulté dans le guide du concours d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en ligne sur www.cdg25.org

SPECIALITES	OPTIONS	EXTERNE	INTERNE	3E VOIE
Environnement hygiène	Propreté urbaine, collecte des déchets	4	2	1
	Qualité de l'eau	2	1	0
	Entretien des piscines	3	2	0
	Entretien des patinoires	2	0	0
	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	7	5	2
	Maintenance équipts de production d'eau et d'épuration	2	0	0
	Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur)	1	0	0
	Agent d'assainissement	2	1	0
Conduite de véhicules	Conduite de véhicules poids lourds	3	2	1
	Mécanicien des véhicules à moteur Diesel	1	0	0
	Mécanicien des véhicules à moteur à essence	2	0	0

CONDITIONS D'INSCRIPTION	PERIODES ET MODALITES D'INSCRIPTION
<p>Externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau 3 (anciennement V) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p>Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 01/01/2022 d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique Les candidats doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.</p> <p>3^{ème} voie : ouvert aux candidats justifiant, au 20/01/2022, de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins : - soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature, - soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.</p>	<p>Retrait des dossiers :</p> <p>Préinscription du 24/08/2021 au 29/09/2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le site internet du centre de gestion du Doubs www.cdg25.org - ou par l'intermédiaire du portail national «concours-territorial.fr» <p>Dépôt des dossiers : date limite de dépôt : 07/10/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur l'espace sécurisé du candidat (au format pdf) - ou par voie postale : au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX ; cachet de la poste faisant foi - ou sur place pendant les heures d'ouverture de l'établissement au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX. <p>Les demandes de modification de voie de concours, de spécialité et d'option ne sont possibles que jusqu'à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la date limite d'inscription en réalisant une nouvelle préinscription par internet - la date de clôture d'inscription par écrit (courrier ou mail à concours@cdg25.org). <p>Les candidats devront déposer leur dossier et les pièces justificatives, via leur espace sécurisé, ou par voie postale (cachet de la poste faisant foi), ou dépôt sur place au centre de gestion du Doubs, au plus tard le jour de la clôture des inscriptions (07/10/2021) pour être considéré comme inscription.</p>

Tout formulaire d'inscription, adressé au CDG du Doubs, qui ne serait que la photocopie du formulaire d'inscription d'un autre candidat sera considéré comme non conforme et refusé. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées. Tout dépôt de formulaire d'inscription par courrier, même posté dans les délais, sera refusé s'il est insuffisamment affranchi. De même tout incident dans la transmission du formulaire d'inscription, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, grève...) engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus d'admission à concourir.